OCOM M260.02 – IDENTIFIER LES ASPECTS DES OPÉRATIONS D'AÉRODROME DE BASE

1. **Rendement** : Identifier les aspects des opérations d'aérodrome de base

2. **Conditions** :

   a. Éléments fournis :

      (1) de la supervision; et

      (2) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : S.O.

   c. Conditions environnementales : Des salles de classe appropriées ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.

3. **Norme** : Conformément aux documents de référence précisés, le cadet doit identifier les aspects des opérations d'aérodrome de base à un aérodrome civil, y compris :

   a. les tâches et les responsabilités du contrôle au sol;

   b. les installations au sol qui aident à l'arrivée et au départ des aéronefs;

   c. la sécurité aéroportuaire; et

   d. les procédures de sécurité pour la manutention des bagages.

4. **Points d'enseignement** :

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Discuter des opérations d'aérodrome de base, y compris : a. le contrôle de la circulation aérienne; b. le contrôle au sol; et c. la maintenance aéroportuaire.	Exposé interactif	5 min	C3-099
PE2	Expliquer le rôle des contrôleurs au sol, à savoir : a. fournir de l'information précise au pilote pour la circulation aux portes et aux passerelles d'embarquement des passagers; b. fournir le personnel de guidage au sol pour aider les aéronefs à leur arrivée aux portes et aux passerelles d'embarquement des passagers et à leur départ; c. accorder aux aéronefs l'autorisation de circuler au sol dans l'aérodrome.	Exposé interactif	5 min	C3-099

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-802/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-802-PG-002/A-CR-CCP-802-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE3	Expliquer que les installations et services au sol suivants aident à l'arrivée et au départ des aéronefs : a. la maintenance des pistes; b. le balisage lumineux de piste; c. la manutention des bagages; d. les systèmes de stockage de carburant; et e. le dégivrage et l'antigivrage.	Exposé interactif	5 min	C3-099
PE4	Expliquer ce qu'est l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA) et décrire ses tâches : a. il s'agit d'une société d'État établie dans la région de la capitale nationale et qui est responsable devant le Parlement, par l'intermédiaire du ministre des Transports; b. cette société collabore avec le contrôle au sol pour protéger le public en assurant la sûreté des aspects critiques du système de transport aérien tel que désignés par le gouvernement; c. elle veille à ce que les passagers soient conscients des restrictions relatives aux bagages; et d. ses tâches et responsabilités sont les suivantes : 1. le contrôle préembarquement des passagers et de leurs effets personnels; 2. l'achat, l'installation, l'exploitation et l'entretien des systèmes de détection d'explosifs aux aéroports; 3. l'entente contractuelle avec la GRC pour des services de police à bord de vols choisis et de tous les vols à destination de l'aéroport national Reagan, Washington, DC; 4. la mise en place d'une carte d'identité pour les zones réglementées; 5. le contrôle des non-passagers qui entrent dans des zones réglementées aux aéroports; et 6. les contributions pour des services supplémentaires de police dans les aéroports. **Nota :** Se référer au site Web de l'ACSTA pour la liste à jour des restrictions relatives aux bagages des passagers aériens.	Exposé interactif	10 min	C3-098

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-802/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-802-PG-002/A-CR-CCP-802-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

5. **Durée** :

a.	Introduction/Conclusion :	5 min
b.	Exposé interactif :	25 min
c.	Total :	30 min

6. **Justification** : L'exposé interactif a été choisi pour cette leçon pour initier les cadets aux opérations d'aérodrome de base, stimuler leur intérêt et leur donner un bref aperçu du sujet.

7. **Documents de référence** :

   a. C3-098 Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA). (2007). *Administration canadienne de la sûreté du transport aérien – Mandat.* Extrait le 19 février 2007 du site http://www.catsa-acsta.gc.ca/francais/about_propos/.

   b. C3-099 Airport Innovation. (2007). *Airport Ground Control Equipment.* Extrait le 21 février 2007 du site www.airportinnovation.com/airport_ground.php.

8. **Matériel d'instruction** : Matériel de présentation (p. ex. tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.

9. **Matériel d'apprentissage** : S.O.

10. **Modalités de contrôle** : S.O.

11. **Remarques** : Cette leçon est complémentaire à l'OCOM C260.05 (Visiter un aérodrome).

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-802/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-802-PG-002/A-CR-CCP-802-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-802/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-802-PG-002/A-CR-CCP-802-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.